

Délégation régionale
Ile-de-France Maille Nord II- 8,
avenue Montaigne 93 160 NOISY
LE GRAND
01 84 09 37 00



RAPPORT DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2024

Etablissement d'accueil du jeune enfant

Micro crèche "POM'CANNELLE"

Crèche collective

Multi-accueil

Halte-garderie

Crèche familiale

Micro crèche

Adresse : 5-7, rue de la Brossette 78111 Dammartin en Serve

Adresse administrative : 15, rue de la Souris Verte 78550 HOUDAN

Téléphone : 01 30 59 67 99

Adresse mail : sourisverte.houdan@croix-rouge.fr

Référent technique : Bénédicte Verstaen

COMPTE D'EXPLOITATION REALISE AU 31.12.2024

FORMAT FINANCEUR

I - Activité 2024

LIBELLES	BP	CA	Variation € budget N vs Réalisé N	Variation % Budget N vs Réalisé N
	BUDGET DSP 2024	REALISE 2024		
	MICROCRECHE	MICROCRECHE		
PERSONNEL	159 470,70	188 230,61	28 759,91	18,03%
ALIMENTATION	11 916,91	9 180,82	-2 736,09	-22,96%
JEUX ET LOISIRS	1 560,18	6 068,42	4 508,24	288,96%
FRAIS DE SIEGE	7 457,68	11 189,57	3 731,89	50,04%
CHARGES COMMUNES	15 869,99	16 414,15	544,16	3,43%
CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	NC
CHARGES FINANCIERES	0,00	2 550,00	2 550,00	NC
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	102,02	102,02	NC
TOTAUX	196 275,46	233 735,59	37 460,13	19,09%
FAMILLES	23 131,52	45 436,99	22 305,47	96,43%
CAF	88 321,22	87 569,00	-752,22	-0,85%
JP + BONUS ATTRACTIVITE	0,00	11 689,00	11 689,00	NC
AUTRES SUBVENTIONS (Kellanova et FPT CAF)	0,00	4 327,80	4 327,80	NC
PRODUITS FINANCIERS	0,00	2 144,32	2 144,32	NC
SOUS TOTAL PRODUITS	111 452,74	151 167,11	39 714,37	35,63%
DOTATION CCPH	90 710,99	65 382,19	-25 328,80	-27,92%
CTG CAF	0,00	25 328,80	25 328,80	NC
DOTATION CCPH UTILISEE	90 710,99	90 710,99	0,00	0,00%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1,33	1,33	NC
REPRISES DE PROVISIONS	0,00	995,01	995,01	NC
TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	NC
TOTAL PRODUITS	202 163,73	242 874,44	40 710,71	20,14%
RESULTAT 2024	5 888,27	9 138,85	3 250,58	NC

Le résultat 2024 est un bénéfice de 9 139€ soit une hausse de 3 251€ par rapport aux prévisions de la DSP : cela est lié à des produits en hausse de 40 711€ et à des charges en hausse de 37 460€ dont certaines n'ont pas été intégrées dans la DSP.

1) Hausse des produits de 40 711€ soit +20.1% par rapport au budget :

Les produits d'activité sont en hausse de 21 553€ car la PSU a été revalorisée de 6.6% en 2023. Nous terminons l'année avec un taux d'occupation réel à 76% vs 80.9% prévu dans notre estimé.

La forte hausse est liée aux participations familiales (+ 22 305€). En effet, le tarif horaire moyen facturé aux familles est de 2.30€ vs 1.19€ comme hypothèse prévue au budget initial.

Indicateurs d'activité 2024 :

- 225 jours d'ouverture (vs 229 dans la DSP),
- Taux d'occupation réel de 75.8% (vs 80.9% dans la DSP),
- Taux de facturation de 104.65% qui permet d'avoir un taux CAF de 6.63€ (car taux inférieur à 107%),
- Heures réalisées 18 759 h (vs 18 524 dans la DSP),
- Heures facturées 19 633 h (vs 19 487 dans la DSP),
- Taux d'occupation financier à 79.3% (vs 85.1% dans la DSP).
- Considérant un total de dépenses de 233 736€, le prix de revient réalisé (total dépenses/heures réalisées) est de 12.46€ (vs 11.78€ en 2023) en raison de la hausse des coûts.
- Le coût à la place par agrément (total dépenses/nombre de places autorisées) est de 23 373.60€ vs 22 347.90€ en 2023, en hausse du fait de la hausse des coûts.
- Considérant la dotation CCPH, CTG incluse selon les hypothèses figurant dans la DSP, de 90 710.99 €, la CCPH finance 9 071.10€ par place. Suite au versement en direct de la CTG à la crèche et non plus à la CCPH, la CCPH finance donc 6 538.22€ par place.

De plus, nous notons des produits supplémentaires pour 19 157€ non prévus dans la DSP, à savoir :

- De nouveaux produits versés par la CAF non prévus dans la DSP sont constatés en 2024 pour 11 689€ : le financement de 3 journées pédagogiques pour 1 989€ qui vient compenser l'absence de participations familles et le bonus attractivité pour 9 700€ qui vient en atténuation du Ségur pour tous saisi en charges de personnel.
- Obtention d'un Fonds Public et Territoire de 2 549€ auprès CAF pour des interventions de médiation animale.
- Obtention d'une subvention Kellanova de 1 779€ pour l'achat de matériels en lien avec l'alimentation.
- Des produits financiers de 2 144€, suite à une trésorerie redevenue positive après récupération de tous les paiements CAF qui étaient bloqués au siège, qui permet de compenser les charges encore liées à l'avance consentie par le siège et qui a été remboursée en mars 2024.
- Des reprises de provisions pour 995€.

2) Hausse des charges de 37 460€ soit +19% par rapport au budget :

- La masse salariale a augmenté de 28 760€ par rapport au budget présenté dans la DSP en raison notamment de :
 - o La mise en place du Ségur pour tous à effet du 1^{er} janvier 2024 qui a permis d'augmenter tous les salariés de 150€ nets par mois. Il représente un coût de 26 020€ brut chargé.
 - o La mise en place du CSE (Comité Social et Economique) de la filière petite enfance en Ile-de-

France qui a entraîné l'homogénéisation de certaines pratiques, comme par exemple la mise en place du titre restaurant, dont la prise en charge est de 60% pour un ticket d'une valeur de 7€. L'impact est de 3.4 k€ pour le multi-accueil.

○ Le coût du CSE (à savoir les heures de délégation des salariés) qui est désormais porté par chaque établissement, sur la base du nombre d'heures travaillé sur chacune des structures, le coût pour le multi-accueil est de 2.3 k€.

○ Le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées qui a annoncé la revalorisation des salaires de 3.1% avec effet rétroactif au 1/07/22.

- Les jeux et loisirs sont en hausse de 4 508€ en raison de l'achat de matériel alimentaire financé en partie par la subvention Kellanova et des interventions de médiation animale financées à 80% par la Fonds Public et Territoire CAF.
- Les frais de siège [+ 3 732€] sont en hausse du fait de la hausse du taux qui passe de 4% à 5.1% pour faire suite aux négociations Croix-Rouge-ARS.
- Les charges communes augmentent légèrement de 544€ et sont quasiment dans l'enveloppe budgétée.
- Nos charges financières quant à elles augmentent de 2 550€ par rapport au budget présenté dans la DSP. Elles sont liées aux agios du 1^{er} trimestre sur l'avance consentie par le siège, qui a pu être remboursée en mars 2024.
- Les dotations aux provisions concernent le risque de non recouvrement de créances famille qui ont quitté la crèche.

Par ailleurs, l'alimentation est en baisse significative de 2 736€, - 23%, lié à un taux d'occupation inférieur à celui au budget de la DSP.

II - Conclusion

Nous clôturons l'année 2024 en présentant un bénéfice de 9 139€, ce qui est encourageant car nous absorbons une charge nouvelle significative, le Ségur pour tous, qui représente un reste à charge de 9 700€

De plus et comme depuis 2020, des surcoûts importants sur certains postes n'ont pas été intégrés dans la DSP :

- le CSE francilien a négocié depuis septembre 2020 des tickets restaurant pour les salariés d'une valeur faciale de 7.00 euros dont 60% pris en charge par l'employeur.
- Nous avons aussi depuis le 1er janvier 2021 mis en place un CSE unique pour toutes les crèches d'Ile de France conformément aux ordonnances Macron, engendrant un nouveau coût pour la crèche.
- En 2022, la hausse du point de 3% pour l'ensemble des salariés de la CRF a été décidée par le Ministre des Solidarités à effet du 1er juillet.

Nous réussissons cependant à absorber ces coûts grâce à l'activité, aux nouveaux produits et aux financements ponctuels que nous avons sollicités.

